

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2011 – 20h30

Présents : M.J DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, F. CORTET, F. DENIS, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, E. GUILLOU, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD

Excusés : F. LAUNAY, M. CHIFFOLEAU , N. GARBOWSKI

Secrétaire : B. RAUD

Convocation : 28 janvier 2011

Marché de travaux Aménagements chemin des Nouvelles

Une consultation en vue de passer un marché à procédure adaptée a été réalisée, six entreprises ont répondu pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux divers chemin des Nouvelles. La commission d'appel d'offres propose de retenir la proposition de l'entreprise GADAIS – COLAS à Vieilleville 44, d'un montant de 106 271,75 euros H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le marché présenté et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les pièces à intervenir.

Marché extension cimetière

Après consultation d'entreprises en vue de passer des marchés à procédure adaptée, le Conseil Municipal, après délibération, décide de retenir les offres suivantes :

- Lot n° 1 – Gros œuvre – Ets GADAIS COLAS 44 Vieilleville pour 136 848,20 euros HT
- Lot n° 2 – Espaces verts – ENP JAULIN 44 Le Loroux Bottereau pour 26 181,64 euros HT. L'option n° 3 étant retenue pour ce lot.
- Lot n° 3 – Maçonnerie – ENP JAULIN 44 Le Loroux Bottereau pour 93 656,87 euros HT.
- Lot n° 4 – Accessibilité – THYSSENKRUPP 44 Nantes pour 16 240,00 euros HT.

Madame le Maire ou un Adjoint est autorisée à signer les marchés à intervenir.

Projet Zone de Développement Eolien (Z.D.E)

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de zone de développement éolien concernant la Limouzinière.

La zone envisagée au sud du Freuche a été abandonnée en cours d'étude car de surface trop exiguë elle ne permettait pas de développer un projet éolien de taille suffisante.

Le projet de zone de développement éolien concerné englobe les parcs éoliens en service ou en construction.

Ce zonage comprend une zone entre les villages des Etangs, la Marnière, la Priaudière, le Moulinier et le carrefour des Jarries.

Le classement en Z.D.E oblige E.D.F à acheter l'électricité produite par les installations éoliennes installées dans la zone.

Après délibération, le Conseil Municipal par 11 pour, 2 abstentions, et 3 non, décide de poursuivre les études pour le classement en zone de développement éolien du secteur n° 2.

Convention pour réalisation d'équipements publics exceptionnels

Madame Fabienne Esmangart de Bournonville présente le projet de convention à passer entre la commune et Monsieur Adrien DENIS pour la réalisation d'équipements publics

exceptionnels au lieudit le Poirier. L'intéressé a déposé un permis de construire pour un bâtiment agricole au Poirier. Le chemin de desserte nécessite des travaux de renforcement d'un coût estimé à 9 407,00 euros HT. Il est proposé de répartir à 50 % le montant de ces travaux entre la commune et le pétitionnaire, ce chemin ne desservant pas exclusivement la propriété de Monsieur DENIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention présentée et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les documents à intervenir.

Personnel Communal – Création de poste

Madame le Maire présente les conclusions de la commission du personnel quant à l'organisation du secrétariat de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe, à mi-temps.

Ce poste serait plus particulièrement affecté à l'urbanisme.

Personnel Communal – Convention service médecine

Madame le Maire présente à l'assemblée la convention d'adhésion au service médecine préventive du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention présentée et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les documents nécessaires.

Débats d'orientation budgétaire

Madame le Maire présente à l'assemblée les orientations budgétaires pour 2011 ;

Point sur l'exécution budgétaire 2010

En dépenses d'investissement 460 000 euros n'ont pas été réalisés :

- 220 000 euros cimetière
- 90 000 euros PVR
- 60 000 euros en voirie
- 45 000 euros multisports
- 30 000 euros mobilier salle Henri IV

En recettes, 430 000 euros d'emprunts n'ont pas été contractés.

Pour la deuxième année consécutive, la commune ne s'est pas endettée. L'apport des recettes du lotissement du Patureau y a contribué.

Dépenses d'investissement 2011

Budget commune :

A – Les dossiers engagés en 2010

- Terrain multisports :	45 000,00 euros
- Programme voirie 2010	45 000,00 euros
- Mobilier salle Henri IV	30 000,00 euros
- Mobilier restaurant scolaire	8 500,00 euros
Accueil périscolaire et groupe scolaire	

B - Les dossiers nouveaux

- Extension cimetièrre 350 000,00 euros
- Voirie les Nouvelles 110 000,00 euros
- Programme voirie 2011 – PAVE
- Local commercial
- Local Place Sainte Thérèse/Rue Charles de Gaulle
- Logement la Basse Noë
- Centre Bourg
- Parc du Château
- Chantier Jeunes bénévoles
- Projet de lotissement Ritz Doré
- Fleurissement
 - Achat d'une serre
 - Entrées d'agglomération
- Ruisseaux – étude hydraulique les Nouvelles

Budget assainissement :

Sur le budget assainissement, le lancement d'une étude hydraulique pour rechercher les sources d'apport d'eaux parasites dans le réseau d'eaux usées et la mise à niveau d'une quinzaine de tampons sur Route Départementale peuvent être envisagés.

Budget lotissement :

La phase de finition du lotissement du Patureau sera à programmer (voirie, éclairage public et espaces verts).

Impôts locaux 2011

Réflexion sur l'évolution des impôts 2011

Le Conseil Municipal demande que soit chiffré l'ensemble des projets présentés afin que les priorités soient déterminées lors du vote du budget primitif 2011.

Bail la Basse Noë

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou un Adjoint à conclure un bail de location pour le logement à l'étage de la Basse Noë.

Ce bail sera conclu à compter du 25 février 2011 avec Monsieur et Madame Thierry MARTIN, pour un loyer mensuel de 342,84 euros.

SPS – Extension cimetièrre

Après consultation d'entreprises, le Conseil Municipal retient la proposition du Cabinet BLITZ GO d'un montant de 1 026,00 euros HT pour assurer la mission SPS des travaux d'extension du cimetièrre.

Madame le Maire ou un Adjoint est chargée de signer la convention à intervenir.

Convention halte garderie Saint Colmban

Madame Vaillant demande le report de ce dossier, les documents n'étant pas arrivés en Mairie.

Convention dématérialisation « Actes »

Madame le Maire présente le projet de convention à passer entre l'état et la commune pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le document présenté et autorise Madame le Maire ou un Adjoint à signer les documents nécessaires.

Parc du château

L'avant projet est présenté au Conseil Municipal.

Des recherches d'économies ont été réalisées afin de se rapprocher du coût d'objectif de 250 000 euros.

Les gabions prévus sur les gradins ont été supprimés pour laisser place à un simple enherbement.

L'allée de desserte a été modifiée, une entrée véhicules de service étant créée face aux ateliers municipaux. La longueur de voirie lourde est ainsi nettement diminuée.

Les travaux sur le mur d'enceinte ont également été réétudiés, il est prévu une simple reconstitution du dessus du mur. La scène est un poste important financièrement, mais il est nécessaire de battre des pieux, le sol étant limoneux dans cette partie du terrain, ce qui entraîne un surcoût.

L'installation de toilettes sèches est envisagée. Le coût élevé et les retours sur expérience incitent le Conseil Municipal à demander à l'architecte de revoir ce point du projet.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 1 contre :

- approuve l'avant-projet avec les réserves sur les sanitaires.
- Arrête le coût d'objectif à 252 297,70 euros HT.
- Autorise Madame le Maire à consulter pour retenir un bureau d'études « loi sur l'eau ».
- Décide de transmettre à la DRAC et au Conseil Général (Service des routes) le dossier pour avis.
- Sollicite une aide exceptionnelle de l'Etat pour la réalisation d'un terrain des loisirs – Parc du Château au titre de la dotation parlementaire.

Chantier de jeunes bénévoles

Le projet de chantier de jeunes bénévoles pour la remise en état des murs d'enceinte du Château de la Touche avance et Monsieur Samuel DELAUNAY indique qu'un chantier pourrait être organisé dès l'été 2011.

Des bénévoles pour assurer l'encadrement technique ont été contactés et ont donné leur accord. Le chantier pourrait se dérouler en juillet et concernerait les murs situés face à la salle Henri IV.

Pour assurer l'encadrement pédagogique, il convient de travailler avec une association agréée. Un contact a été pris avec le CPIE de Corcoué/Logne. Le syndicat de Pays fournira une liste d'associations habilitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour l'organisation d'un chantier de jeunes bénévoles.
- Autorise Madame le Maire à passer une convention avec une association agréée.
- Autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention près des administrations concernées.
- Indique que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2011.

Elections cantonales

Organisation des scrutins du 20 et 27 mars 2011.

Terrain Multisports

Monsieur Richard Nountchongoué indique que le terrain multisports est terminé et a été réceptionné ce jour.

Acquisition d'une serre

Madame Gisèle Vaillant demande l'autorisation de lancer l'acquisition d'une serre pour les services techniques (espaces verts), l'investissement est d'environ 2 000 euros TTC.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable. Les crédits seront inscrits au BP 2011.

Service minimum d'accueil

Il sera mis en place Jeudi 10 février 2011, les classes étant en grève au groupe scolaire Gaston Chaissac.

Prochaine réunion Lundi 7 mars 2011 – 20 H 30